



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom des parents :

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

âge :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° tel port (maman) :

N° tel port (papa) :

N° tel dom :

Autre :

Taille de l'enfant :

Poids de l'enfant :

Pointure de l'enfant :

Tour de tête de l'enfant :

Sécurité Sociale

Nom de l'assuré(e) :

N° matricule :

Caisse :

Assurance Responsabilité civile

L'enfant est-il couvert par une assurance spécifique ? oui non

Si oui : Nom de l'assurance :

Adresse :

Risques couverts :



AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR SKI MARS 2018

**FOYER RURAL SAINT-CANNAT
CENTRE DE VACANCES LE BELLAVISTE
05260 SAINT-LEGER LES MELEZES**

FICHE D'INSCRIPTION

SKI

Niveau de ski le jour du départ :

Nom et prénom du responsable légal :

Adresse :

.....

.....

N° Tél. : N° Portable :

E-mail (obligatoire) :

Je soussigné (Responsable légal de l'enfant) autorise mon enfant à participer au séjour duau , organisé par le Foyer Rural de Saint-Cannat sur le centre de vacances Le Bellaviste à Saint-Léger Les Mèlèzes.



AUTORISATION PARENTALE

SEJOUR SKI MARS 2018

FOYER RURAL SAINT-CANNAT CENTRE DE VACANCES LE BELLAVISTE 05260 SAINT-LEGER LES MELEZES

Autorisation de médication

Autorise Jean-Albert GERARD, Directeur du séjour ou son représentant à donner à mon enfant les médicaments prescrits sur son ordonnance.

Autorisation d'hospitalisation

Autorise Jean-Albert GERARD, directeur du Séjour ou son représentant, en cas de nécessité, à transporter ou faire transporter (SAMU, pompier...) mon enfant au centre hospitalier le plus proche, et que soit pratiqué tout acte opératoire, d'anesthésie, y compris générale, qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.

Autorisation de photographier et de filmer

Autorise L'équipe d'encadrement à photographier ainsi qu'à filmer mon enfant dans le cadre des activités et de la vie quotidienne. J'autorise le Foyer Rural de Saint-Cannat à utiliser ces documents pour la promotion de ses séjours.

Fait à,

Le

Agrafer ici le certificat médical de votre médecin traitant



REGLEMENT INTERIEUR

Afin de permettre une cohésion de groupe et d'assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants une charte de vie commune à tous doit être mise en place et acceptée par chacun, parents et enfants.

ARTICLE 1 : Règles de vie

Le participant est invité à adopter une bonne conduite envers le personnel d'encadrement et les autres participants, ainsi qu'au cours de toutes les activités proposées par le Foyer Rural. Il devra également adopter une tenue vestimentaire correcte. L'usage de drogue, d'alcool, le vol sont totalement interdits. Dans le cas où le comportement d'un participant serait de nature à troubler le bon déroulement du séjour, où s'il ne respectait pas les règles élémentaires de bonne conduite et de sécurité, Le responsable du séjour se réserve le droit d'en informer les parents et d'interrompre le séjour. Les frais de retour anticipé et de l'accompagnement seront à la charge du participant et/ou de ses parents. Ces derniers ne pourront pas prétendre à un quelconque remboursement des jours de stage non effectués.

La consommation de tabac pour les adolescents ne pourra être tolérée. L'achat des cigarettes durant le séjour sera interdit.

Tout objet amené ou acheté par l'enfant est sous son entière responsabilité. En cas de perte ou de vol l'équipe encadrante ne saurait être tenue responsable.

Les téléphones portables sont autorisés mais ne pourront être utilisés que dans des tranches horaires établies au préalable.

Pendant les temps de repas, l'enfant devra au minimum goûter à chaque plat qui lui sera Présenté (sauf allergie et régime **spécial notés** sur la fiche sanitaire).

L'argent de poche, s'il n'est pas confié à un animateur dès le début du séjour, est sous l'unique responsabilité de l'enfant.

A tout moment si le directeur pense que l'adolescent n'est pas en bonne condition physique pour l'activité, il peut prendre la décision de ne pas le faire pratiquer et cela sans possibilité de remboursement.

Tout médicament doit être remis le jour du départ en main propre à l'équipe d'animation avec l'ordonnance qui lui correspond. Sans celle-ci, les médicaments ne pourraient être administrés.

Frais médicaux

Ils sont à la charge des parents qui doivent en effectuer le remboursement au retour. Dès réception du paiement, les pièces justificatives leur seront retournées afin qu'ils puissent en obtenir le remboursement auprès de leur caisse d'assurance maladie.

Lors du retour du séjour, si une autre personne que les parents récupère l'enfant, une autorisation parentale devra être remise à l'équipe d'animation.

Vêtements

Il est **IMPERATIF** de marquer tous les vêtements et objets personnels de façon durable et lisible. Eviter de mettre simplement les initiales, des confusions sont possibles. Il est préférable d'indiquer clairement le nom de famille. Les étiquettes collées résistent peu aux lavages répétés en machine. Mieux vaut l'utilisation de feutre indélébile sur l'étiquette du vêtement ou des étiquettes cousues. Les jeunes sont chez nous en vacances. Ils vont pratiquer des activités variées, courir, marcher dans la neige... Autant de possibilités de se salir, de tâcher leurs vêtements et c'est normal. Nous vous conseillons donc de choisir des vêtements dans lesquels ils sont à l'aise, peu fragiles.

ARTICLE 2 : Inscription

La place est réservée lorsque la fiche d'inscription est retournée complète et signée accompagnée de 2 ou 3 chèques d'un montant de 400.00 € ou de 385.00 € en fonction de la formule choisie. Le solde du séjour sera encaissé après la fin séjour et peut faire l'objet d'un encaissement différé.

ARTICLE 3 : Prix des séjours

Le prix du séjour est forfaitaire. Sont inclus :

- Le transport,
- L'hébergement,
- La pension complète,
- Le matériel de Ski,
- Les remontées mécaniques,
- L'encadrement des stagiaires,
- L'enseignement par l'ESF des cours de Ski (08 heures pour chaque enfant),
- l'assurance du séjour (Catre adhérent Foyer Rural)

ARTICLE 4 : Annulation

Tout séjour écourté ou annulé volontairement par un participant n'entraînera aucun remboursement. En cas de désistement pour raison médicale, 50 % du montant total du séjour sera remboursé sur présentation d'un certificat médical.

Fait à

Le

Nom et signature du Responsable Légal
précédé de la mention « Bon pour pouvoir »
Et « Lu et approuvé »



TROUSSEAU SEJOUR SKI

NOM :

PRENOM :

Vêtements	Quantité	Mis dans la Valise	A l'arrivée	Au départ
Anorak ou Blouson	1			
Pantalon ou Combi de Ski	2			
K-way	1			
Survêtement ou jogging	2			
Pull over de laine chaud dont un à col roulé	2			
Pantalon, robe ou jupe	3			
Sweat-shirt en coton	2			
Sous pull a col roulé	2			
Slip ou culotte	8			
Maillot de corps ou T-shirt	6			
Chaussettes de ski	5			
Chaussettes de sport	4			
Collant de laine pour Ski	2			
Pyjamas	2			
Bonnet	1			
Gants imperméables	2			
Gants de toilettes	2			
Serviettes de toilettes	2			
Serviette de table	1			
Chaussons	1			
Après-ski	1			
Baskets	1			
Sac pour linge sale	1			
Nécessaire de toilette	1			
Mouchoirs en papier par paquets	3			
Crème solaire écran total	1			
Stick à lèvres	1			
Masque de ski	1			
Lunettes de soleil	1			
Sac à Dos	1			

- En cas d'incontinence, prévoir une alèse, un pyjama supplémentaire et des couches en cellulose si l'enfant en utilise
 - Papier à lettre, enveloppes, timbres
 - Mettre la liste du trousseau dans la valise pour vérification à la fin du séjour.
 - Prévoir une seule valise qui portera une étiquette apparente aux nom et prénom de l'enfant. Elle ne devra contenir aucun vêtement ou objet à utiliser durant le voyage.
- Evitez que votre enfant emporte des objets de valeur (bijoux, tablette, console de jeux, lecteur CD ou MP3...).

IMPORTANT

En hiver, en altitude, la prévention passe par la protection qui exige quelques achats d'articles de très bonne qualité, en particulier :

- les gants ou moufles
- les lunettes fortement teintées (pas de "masque jaune")
- une bonne crème solaire écran total

L'animateur fait l'inventaire

Le jeune gère ses affaires tout seul

FICHE TROUSSEAU DU SEJOUR, A DETACHER ET A REMETTRE DANS LA VALISE LE JOUR DU DEPART